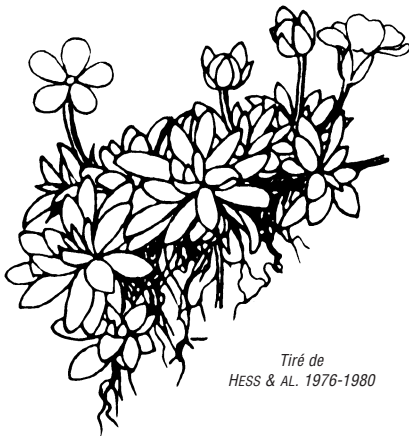


## EN *Androsace brevis* (HEGETSCHW.) CES. – Androsace courte – *Primulaceae*

Synonymes: *Androsace charpentieri* HEER, *Aretia brevis* HEGET.



### Description

Plante en rosettes formant des coussinets denses et plats ou des gazons lâches. Feuilles de 3-5 mm de long, arrondies, garnies sur les bords et la face inférieure de poils étoilés à 2-3 rayons de 0,05-0,1 mm. Pédoncules 2-3 fois plus longs que les feuilles. Calice de 3,5-4,5 mm de long. Lobes de la corolle roses et légèrement émarginés. Floraison 6. Chromosomes  $2n = 40$ .

Espèce semblable: *Androsace alpina* (L.) LAM. (a. des Alpes), poils étoilés à 2-8 rayons sur toute la plante, pédoncules 0,5-2 fois aussi longs que les feuilles, lobes de la corolle généralement arrondis, floraison 7-8.

### Ecologie et sociologie

L'androsace courte est cantonnée aux sols riches en terre fine, pauvres en calcaire, souvent exposés aux vents et sans neige, en situation ensoleillée. Elle colonise des pelouses ouvertes ainsi que des éboulis fixés, des fentes et des dalles de rochers siliceux. Elle résiste bien au vent et aux forts rayonnements. Son habitat est encore peu influencé par l'homme, hormis un pacage ovin parfois trop intensif.

C'est une espèce (subalpine-)alpine. En Suisse elle va de (1700)1970 à 2230 m d'altitude. En Italie, elle atteint 2600 m au M. Legnone et peut-être même 2680 m au col du Nivolet.

L'*Androsace brevis* se trouve souvent dans l'*Androsacion vandellii* BR.-BL. in BR.-BL. et JENNY 26 mais également dans des pelouses pionnières exposées aux vents et dans des variantes insubriennes de l'*Androsacion alpinae* BR.-BL. in BR.-BL. et JENNY 26.

Milieu naturel: 4.3.4

Valeurs indicatrices: F2R2N2H3D2L5T1K2.

### Particularités de l'espèce

On ne trouve parfois que quelques rosettes isolées de ce chaméphyte herbacé. Par sa répartition, cette espèce se révèle vicariante de deux proches parentes largement répandues, *A. alpina* et, dans l'est des Alpes, *Androsace wulfeniana* SIEBER. Selon PROVASI (1922), elle est vraisemblablement d'origine méridionale et post-glaciaire. On peut la cultiver en jardin alpin sur silice.

### Distribution générale et menaces

Cette androsace est un endémique des Alpes insubriennes et orobiques de part et d'autre du Lac de Côme (I, CH). Son aire a moins de 100 km de diamètre et présente un satellite isolé (et douteux ?) au col du Nivolet dans le Val d'Aoste.

*Stations les plus proches*: à l'ouest du Lac de Côme sur le versant sud de la crête frontalière entre Gazirola au sud et Marmontane au nord ainsi que Pizzo di Gino; à l'est du lac, M. Legnone, C. Taeggio, M. Rotondo, C. Camisolo, L. della Scala, Bocchetta di Melaccio, Piazzocco et Pizzo dei tre Signori; plus un secteur isolé dans la région du Sasso Canale.

*Menaces*: La plupart des stations ne sont pas menacées mais l'espèce est rare.

### Statut de protection

CH: Liste rouge, protection intégrale.

### Distribution et menaces en Suisse

L'espèce a toujours été cantonnée aux chaînes de montagnes au sud et à l'est de Bellinzona (Tessin) et à la frontière des Grisons dans la Valle Mesolcina. Elle y apparaît en quelques stations le long de la frontière italienne: sur le Camoghè, au Gazirola, au Mottone et au Motto della Tappa, dans les alentours du col de S. Jorio et sur la Cima di Cugn. Il est possible qu'elle existe sporadiquement en d'autres endroits de la crête frontalière entre Gazirola et Marmontana.

*Menaces*: La plupart des populations sont restreintes (< 50 coussinets) et par conséquent très fragiles. L'espèce est gravement menacée par l'exiguïté de l'aire, la charge parfois excessive du pacage ovin et l'érosion qu'il provoque.

*Evolution des populations*: stabilité ou léger déclin.

### Responsabilité

La responsabilité de la Suisse à l'échelle internationale est forte.

✉ Christoph Käsermann

**Menaces**

- surpâturage ovin (abrouissement, érosion, fumure)
- activités de loisir (piétinement des crêtes et des cols)
- constructions (antennes, bâtiments militaires, routes, infrastructures touristiques)
- aire et populations restreintes

**Mesures**

- pacage extensif, éventuellement clôtures autour de certaines zones sensibles
- limitations locales par des murs de pierres ou des clôtures
- évitement des stations et de leurs environs en tant que zones de protection de la nature
- protection (plan de zones); contrôles réguliers de toutes les populations; carrés permanents dans des stations à types de végétation différents; multiplication ex situ en vue de réintroductions; suivi de l'efficacité des mesures

**Bibliographie**

- HESS, H.E., E. LANDOLT & R. HIRZEL (1976-1980): *Flora der Schweiz und angrenzender Gebiete*. 3 vols, 2690 pp. 2. ed., Birkhäuser Verlag, Basel.
- JÄGGLI, M. (1908): Monografia floristica del Monte Camoghè (presso Bellinzona). *Boll. Soc. Ticinese Sci. Nat.* 4: 1-249.
- PROVASI, T. (1922): Storia e distribuzione geografica delle *Androsace brevis* (HEG.). *CES. Nuovo Giorn. Bot. Ital. N.S.* 29: 63-70.

**EN *Androsace brevis* (HEGETSCHW.) CES. – Androsace courte – Primulaceae**

JU 1	PL 2	AN 3	AIO 4	AIE 5	AS 6
					EN

F	D	FL	A	I
	–			LR

Monde	CH
R	EN/rE

